

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Communiqué AUX FAMILLES

15 juin 2020

Visiter son proche de l'extérieur

Depuis le début de la pandémie, des familles sont venues à la fenêtre de temps à autre pour voir leur proche et leur parler. Ce type de visite est toujours permise, mais il y a quelques règles à respecter afin que tout se passe agréablement pour tout le monde.

Avant de la coordonner, nous devons nous assurer de la volonté et la condition de santé du résident, c'est pourquoi ce type de visite est sur rendez-vous. Vous devez communiquer avec la coordonnatrice de site afin qu'elle puisse organiser le tout avec le résident et vous. Cette visite se prépare : il faut donc prévoir appeler plusieurs jours à l'avance.

Nous vous demandons de respecter en tout temps les règles de distanciation reconnues émises par la santé publique. Cette mesure est très importante pour la protection des résidents. Vous pouvez aussi parler au téléphone avec le résident à travers la fenêtre.

Sorties à l'extérieur

Comme vous le savez, nous sommes très heureux de vous revoir dans nos établissements. Votre contribution est importante pour assurer le confort de votre proche et elle est complémentaire à celle des intervenants.

Cependant, nous aimerions vous rappeler que **vous ne pouvez pas sortir de l'établissement avec le résident** dont vous vous occupez.

Vous êtes tenus à des règles de circulation strictes pour éviter les risques de propagation de la COVID-19, qui, nous vous le rappelons, est toujours une possibilité malgré le déconfinement graduel de la population à l'extérieur à nos établissements.

Vous devez emprunter le circuit le plus court entre l'entrée principale et la chambre de votre proche et ne devez pas en sortir jusqu'à la fin de votre visite.

Les sorties extérieures des résidents sont planifiées et effectuées par nos équipes selon un horaire déjà établi, sur la terrasse de leur unité, car ils ne peuvent pas se promener d'un étage à l'autre.

Nous vous remercions de respecter ces mesures importantes pour leur santé et pour la santé de nos employés.

Fête des Pères

Les cadeaux pour la fête des Pères seront permis, à certaines conditions. Tout ce qui entre dans l'établissement doit être en confinement pendant 48 heures et désinfecté, c'est pourquoi nous vous demandons de venir porter les cadeaux avant vendredi 15 h si vous souhaitez qu'il soit remis la journée de la Fête des Pères. Si vous venez à l'établissement et que vous voyez qu'il y a déjà des gens à la réception, nous vous demandons, svp, d'attendre à l'extérieur en n'oubliant pas de respecter la distanciation sociale.

Vous aimeriez écrire un mot ou envoyer une vidéo à votre père? Envoyez-les par courriel, **avant jeudi 18 juin à midi**, à l'adresse ci-dessous, selon l'établissement où votre père réside. Votre mot ou votre vidéo sera remis à votre père dimanche le 21 juin.

CHSLD Heather : loisirs.rawdon@groupesantearbec.com

CHSLD des Moulins : loisirs.terrebonne@groupesantearbec.com

CHSLD Émile McDuff : loisirs.repentigny@groupesantearbec.com

CHSLD Louise-Faubert : loisirs.st-jerome@groupesantearbec.com

CHSLD Michèle-Bohec : loisirs.blainville@groupesantearbec.com

CHSLD Marguerite-Rochelleau : loisirs.sthubert@groupesantearbec.com

Rencontres virtuelles avec votre proche

Les rencontres virtuelles que vous avez avec votre proche sont gérées par nos professionnels du milieu de vie : éducatrice spécialisée, thérapeute en réadaptation physique, travailleuse sociale, technicienne en loisirs. Cependant, avec la diminution des cas de COVID-19 dans les établissements et le retour des admissions, l'équipe a beaucoup moins de temps puisqu'elle doit reprendre ses tâches habituelles.

Nous n'arrêterons pas les visites virtuelles, mais nous apportons des modifications afin que tous puissent avoir un temps de qualité avec son proche. La fréquence des rendez-vous virtuels sera donc diminuée à une journée par semaine par établissement afin de permettre aux professionnels de se mettre à jour dans leurs tâches habituelles et d'avoir le temps de s'occuper des admissions.

De plus, la durée maximale des rencontres sera de 15 minutes.

Pour vous prévaloir de cette rencontre virtuelle, vous devrez désormais **communiquer avec la coordonnatrice de site**. Une personne par famille, idéalement le répondant, obtiendra un rendez-vous.

Vous êtes plusieurs dans la même famille à vouloir un rendez-vous? Qu'à cela ne tienne! Faites une rotation de rencontre. Si vous n'y arrivez pas, nous vous demandons de désigner le répondant du résident qui donnera des nouvelles à toute la famille.

Pour des raisons évidentes, les proches aidants qui sont de retour en établissement ne pourront plus avoir accès à ces visites virtuelles.

Élargissement des critères pour devenir proche aidant

Sachez que nous avons élargie les critères pour les proches aidants afin de permettre les visites des membres de familles qui visitaient de façon occasionnelle. Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez passer par le processus reconnu.

Comment demander l'accès à titre de proche aidant

Étape 1

- Vous devez aller chercher la **Trousse d'informations du proche aidant** sur notre site Web à : <https://groupesantearbec.com/trousse-proches-aidants/>
- Vous devez prendre connaissance de toute la documentation incluse.

Étape 2

- Vous devez ensuite suivre les formations,
- Puis, remplir le formulaire en ligne. Ce formulaire a été simplifié et est fait pour être rempli directement sur le site Web. Il nous est retourné automatiquement lorsque toutes les cases obligatoires sont remplies et que vous cliquez sur le bouton « Soumettre ».

Étape 3

- Nous analyserons les documents soumis chaque jour entre 18h et 20h.

Étape 4

- Vous recevrez un courriel confirmant que nous acceptons votre retour en tant que proche aidant avec une date d'accès au CHSLD. **Vous devez attendre ce courriel avant de vous présenter.**

Étape 5

- Vous serez ensuite inscrit sur la liste des personnes autorisées à venir dans l'établissement concerné qui est remise aux agents de sécurité qui vous accueilleront lors de vos visites selon les habitudes que vous aviez antérieurement à la pandémie dans la mesure du possible.

Aucune personne ne pourra accéder à un établissement sans passer par ce processus. Nous traiterons toutes les demandes le plus rapidement possible pour éviter les attentes et vous permettre de reprendre votre place auprès de votre proche.

Si vous n'avez pas accès à l'internet, veuillez appeler la ligne INFO-FAMILLES au 514 820-7303 et demander qu'on vous envoie la trousse par messenger. Aucune personne ne pourra venir chercher cette trousse en établissement.